

L'Orchestre de chambre de Paris recrute sa directrice / son directeur général(e)

Présentation de la structure

Créé en 1978, l'Orchestre de chambre de Paris est un orchestre de référence au niveau international. Il a pour vocation de présenter principalement le répertoire d'orchestre de chambre du début du 18ème siècle jusqu'à la création contemporaine. Ambassadeur culturel et citoyen de la Ville de Paris, il développe dans le Grand Paris un projet territorial et d'éducation populaire innovant au bénéfice du plus grand nombre, en particulier en direction des jeunes et des populations moins familières de la musique classique.

Sous la direction musicale de Thomas Hengelbrock, l'orchestre est composé de 43 musiciens permanents. Il est encadré par un personnel administratif et technique de 15 personnes. Orchestre en résidence à la Philharmonie de Paris, l'Orchestre de chambre de Paris développe des partenariats et déploie sa saison dans de nombreux autres lieux parisiens dont : le Théâtre des Champs-Élysées, le Théâtre du Châtelet, l'Opéra-Comique, la Salle Cortot, etc.

L'Orchestre de chambre de Paris, labélisé « Orchestre national en région » depuis 2018, bénéficie des soutiens de la Ville de Paris et de la Drac Île-de-France - ministère de la Culture. Son budget annuel est d'environ sept millions d'euros.

Description de l'emploi

Sous l'autorité de la Présidente du Conseil d'administration, le directeur ou la directrice général(e) est garant des missions permanentes de l'orchestre. En collaboration avec le directeur musical, elle ou il met en œuvre le projet artistique, culturel et territorial, défini par une Convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec la Ville et l'Etat.

Avec l'appui de l'ensemble des équipes placées sous son autorité, la directrice ou le directeur général(e) est en charge du pilotage stratégique de l'établissement dans ses dimensions managériales, artistiques, culturelles, financières et sociales. Sa mission s'inscrit dans un dialogue régulier avec ses partenaires institutionnels et culturels.

Principales missions

Elaboration et mise en œuvre du projet artistique et culturel

- définir la politique générale, artistique et culturelle de l'orchestre et assurer son bon fonctionnement, en coopération avec le directeur musical et l'équipe, et en s'appuyant sur les orientations validées par les conventions qui lient l'orchestre à ses financeurs publics, en adéquation avec le cahier des missions et des charges relatif au label « Orchestre national en région » tel que défini par l'arrêté du 5 mai 2017 ;
- définir la programmation en coopération avec le directeur musical, en poursuivant la dynamique de qualité artistique et de rayonnement de l'orchestre à Paris, en région et à

l'international, et développer la stratégie de diffusion de la saison artistique et culturelle de l'orchestre ;

- définir un programme ambitieux d'éducation populaire en direction des publics parisiens et franciliens, tenir compte des droits culturels de tous et toutes, et développer des actions adaptées dans le domaine de l'éducation, la médiation et la transmission.

Pilotage stratégique

- intégrer dans sa responsabilité la proposition au Conseil d'Administration d'une directrice ou d'un directeur musical(e) dans le cas d'une vacance de poste. Garantir et assurer la solidité et la transparence du modèle économique, optimiser les ressources propres et développer le mécénat ;
- encadrer l'ensemble des personnels artistiques, administratifs et techniques dans le cadre d'un dialogue social constructif et les accompagner dans leur développement professionnel ;
- intégrer les enjeux d'égalité, de diversité, d'inclusion, de transition écologique et prendre en considération la démarche RSE de l'orchestre ;
- Définir la politique de communication et de diffusion de l'orchestre.

Profil :

Professionnel(le) confirmé(e) du spectacle vivant, la ou le candidat(e) :

- atteste d'une solide expérience dans des fonctions similaires avec des compétences managériales et de gestionnaire confirmées, ainsi qu'une sensibilité forte au dialogue social ;
- dispose d'une vaste connaissance de la musique et des différentes esthétiques musicales ;
- garantit d'une excellente connaissance des réseaux professionnels du milieu musical national et international ainsi que des enjeux de l'évolution des orchestres ;
- maîtrise les sujets liés à l'éducation artistique et culturelle, à la diversification des publics, à la prise en compte des droits culturels et les enjeux d'égalité, de diversité, d'inclusion et de transition écologique ;
- est doté d'esprit d'initiative, de créativité et de dynamisme ;
- s'exprime couramment en français et en anglais (une troisième langue serait appréciée).

Contrat :

- Type de contrat : CDI à temps plein, statut cadre, groupe 1 de la CCNEAC
- Prise de poste : au plus tard le 1^{er} janvier 2026
- Rémunération selon l'expérience de la candidate ou du candidat.
- Lieux de travail : Orchestre de chambre de Paris – 221 avenue Jean 75019 PARIS

Procédure de recrutement :

Le processus de sélection et de nomination de la directrice ou du directeur général(e) se déroule avec la participation des représentants de la Ville de Paris et de l'Etat (membres de droit), sous le contrôle

du Conseil d'administration, dans le respect des règles de transparence et de déontologie permettant de garantir l'égalité de traitement des candidats, notamment entre les hommes et les femmes.

Présélection sur la base du parcours professionnel (curriculum vitae) et d'une lettre de motivation de maximum trois pages détaillant la conception du poste et identifiant les grands axes du projet artistique et culturel de l'orchestre qu'elle ou il souhaite développer.

Courrier électronique à adresser à :

Madame Brigitte Lefevre, présidente de l'Orchestre de chambre de Paris

Au plus tard le dimanche 15 juin 2025 à minuit

A l'adresse suivante : recrutementDG@ocparis.com

Les candidates et candidats présélectionné(e)s seront amené(e)s à rédiger une note de dix pages maximum hors annexes, présentant le projet et les moyens qu'elle ou il entend mettre en œuvre dans le respect des orientations fixées dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens (CPO) 2024/2027 qui lie l'orchestre à ses financeurs publics. La note devra être envoyée au plus tard le dimanche 27 juillet 2025 à minuit. Elles et ils seront auditionné(e)s par un jury la dernière semaine d'août 2025.

Au terme du processus, le Conseil d'administration doit valider la proposition de candidat sélectionné par le jury.

La Présidente nomme la directrice ou le directeur général(e) après avoir reçu les agréments préalables de la Maire de Paris et de la ministre en charge de la Culture dans un délai de deux mois à compter de la réception de la proposition de candidat, conformément aux dispositions du label « Orchestres nationaux en région ».